

RETRAIT DES DIPLOMES

A partir du Mardi 12 Novembre,

Les élèves et étudiants ayant réussi leur baccalauréat ou leur BTS peuvent venir retirer leur diplôme auprès du **Secrétariat des élèves.**

(Horaires d'ouverture : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h-12h30 // 13h-17h30 et Mercredi : 8h-14h)

Merci de vous munir impérativement d'une pièce d'identité.

Pour les personnes absentes ou ne pouvant pas se déplacer, une personne de confiance peut venir retirer leur diplôme, munie obligatoirement des pièces justificatives suivantes :

- La procuration signée par le lauréat, autorisant le retrait du diplôme.
 - La copie de la pièce d'identité du lauréat.
 - La pièce d'identité de la personne de confiance.